

CONTRAT D'ÉDITION MUSICAL

Entre les soussignés :

1. **Quiquine Publishing**, SASU au capital de 100 000 €, dont le siège social est situé [adresse complète], immatriculée au RCS de [ville] sous le numéro [numéro RCS], représentée par M./Mme [nom du représentant], en qualité de Directeur Général, ci-après désignée « l'Éditeur » ;

ET

2. [Nom de l'Auteur/Compositeur], né(e) le [date] à [lieu], demeurant [adresse complète], ci-après désigné « l'Auteur » ;

Collectivement désignés « les Parties ».

1. Objet du contrat

L'Éditeur s'engage à promouvoir, exploiter et administrer les œuvres musicales originales de l'Auteur (ci-après « les Œuvres »), en bénéficiant des droits d'édition musicale nécessaires pour toute exploitation commerciale, numérique ou physique, sur l'ensemble du territoire mondial.

2. Cession de droits

L'Auteur cède à l'Éditeur, à titre exclusif pour la durée légale de protection des droits d'auteur et pour le monde entier, les droits suivants :

1. **Reproduction** : physique, numérique, téléchargement, streaming, impression, et tous supports existants ou futurs ;
2. **Représentation publique** : concerts, radios, clubs, bars, événements publics ou privés ;
3. **Adaptation** : arrangements, remix, traductions, dérivés ;
4. **Synchronisation audiovisuelle** : films, séries, publicités, jeux vidéo, contenus numériques ;
5. **Sous-licence** : l'Éditeur pourra accorder à des tiers des licences d'exploitation.

Cette cession inclut le droit de percevoir tous revenus générés par l'exploitation, notamment droits de reproduction, droits voisins, synchronisation, streaming, licences, ventes physiques et numériques.

3. Obligations de l'Éditeur

L'Éditeur s'engage à :

1. Promouvoir activement les Œuvres, en recherchant leur diffusion et exploitation commerciale ;
 2. Distribuer les Œuvres sur toutes plateformes physiques et numériques, y compris streaming international (Spotify, Apple Music, YouTube, etc.) ;
 3. Percevoir les revenus et tenir une comptabilité claire et accessible pour l'Auteur ;
 4. Verser les revenus à l'Auteur selon la répartition définie à l'article 5 ;
 5. Informer l'Auteur des exploitations importantes et des opportunités de sous-licence.
-

4. Obligations de l'Auteur

L'Auteur s'engage à :

1. Fournir des Œuvres originales et exploitables, avec leurs métadonnées complètes (titre, crédits, paroles, partitions) ;
 2. Garantir qu'il détient l'ensemble des droits nécessaires et qu'aucune cession antérieure n'entrave l'exploitation par l'Éditeur ;
 3. Ne pas céder les mêmes droits à un autre éditeur pendant la durée du contrat.
-

5. Rémunération de l'Auteur

Les revenus nets perçus par l'Éditeur seront répartis comme suit :

- [ex. 50 %] pour l'Auteur ;
- [ex. 50 %] pour l'Éditeur.

Les revenus nets correspondent aux recettes encaissées, après déduction des taxes, frais bancaires et frais de distribution numérique.

Les paiements seront effectués **trimestriellement**, avec un relevé détaillé des exploitations et des revenus.

6. Clause de réversion

Si l'Éditeur n'exploite pas les Œuvres dans un délai de **[12 mois]** après leur remise ou si aucune exploitation commerciale n'est générée, les droits cédés pourront revenir automatiquement à l'Auteur, après notification écrite.

7. Durée

Le présent contrat est conclu pour une durée de **[nombre] années** à compter de sa signature. À l'issue de cette période, le contrat pourra être renouvelé par accord écrit des Parties.

8. Résiliation

Le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des Parties en cas de manquement grave aux obligations contractuelles, après mise en demeure restée sans effet pendant **[nombre] jours**.

9. Propriété intellectuelle et moralité

L'Auteur conserve la **paternité morale** des Œuvres et le droit d'être crédité comme auteur. L'Éditeur s'engage à ne pas exploiter les Œuvres de manière contraire à l'image ou à la réputation de l'Auteur.

10. Litiges

Tout différend relatif au présent contrat sera soumis aux tribunaux compétents de [ville].

11. Divers

1. Toute modification du présent contrat doit être faite par écrit et signée par les deux Parties ;
 2. L'Éditeur pourra confier l'administration des droits à des tiers (collecteurs de droits, plateformes numériques, labels partenaires) tout en restant responsable vis-à-vis de l'Auteur ;
 3. Les Parties reconnaissent avoir lu et compris le présent contrat et s'engagent à le respecter intégralement.
-

Fait à [ville], le [date]

Pour l'Éditeur – Quiquine Publishing

Signature : _____

Pour l'Auteur

Signature : _____

